

# POIGNY LA FORÊT

INFOS



**Maire :**

Thierry CONVERT

**Adjoint(s) :**

Pierre DUBOIS

Nathalie SYROVATSKY

Michel MAZE

**Conseillers municipaux :**

Catherine BERTHELIN

Françoise SITTERLE

Maryline ANCIAUX

Fabien LE COIDIC

Thomas DELAUNAY

Christian-Pierre KULAWIK

Jean-Pierre DE MARCHI

**Secrétariat :**

Catherine ENGEVIN

Mélanie HUET

Stéphanie FOURNET

Diane WEBER

Willy VENEROSY

**Services techniques :**

Dominique FOURNET

Pascal BELLENGIER

**Services scolaires et péri-scolaires :**

Willy VENEROSY

Stéphanie FOURNET

Diane WEBER

Ludivine GALLET

Monique GOIMIER

Céline MARTIN

Joëlle GIMEL

**Directeur de la publication :**

Thierry CONVERT

**Comité de rédaction :**

Thierry CONVERT

Mélanie HUET

Nathalie SYROVATSKY

Maryline ANCIAUX

Jean-Pierre DE MARCHI

**Réalisation, mise en page, réalisation graphique :**

Mélanie HUET

**Impression :**

Primus-Print - 57205 Sarreguemines

**Crédit photos :**

Mairie de Poigny-la-Forêt, J.P. De Marchi,

T. Convert, N. Syrovatsky, M. Huet, M.

Anciaux

**Photo couverture :**

J.P. De Marchi

**Contact :** mairie@poigny78.fr

01 34 84 71 20 - www.poigny-la-foret.fr

**Population INSEE :** 983 habitants

au 1<sup>er</sup> janvier 2019

**Poigny-la-Forêt Infos n° 11**

## SOMMAIRE

**EDITO**

page 3

Édito

**LA MAIRIE**

page 4

page 5

page 6

page 7

page 8

page 9

page 10

page 11

pages 12-13

Travaux sur le réseau d'assainissement

Visite de terrain le long de la Guesle

Dossier épandage des boues

Déploiement de la fibre

Travaux de l'école - Dépôts sauvages

Piscine communautaire

Vidéo protection - Urbanisme

Le prieuré des Moulineaux

Où en est le projet de la nouvelle mairie ?

**LE VILLAGE**

page 14

page 15

page 16

page 17

Page 18

page 19

page 20

page 21

Week-end musical à Poigny-la-Forêt

11 novembre

Salon de l'artisanat - Magie à Poigny-la-Forêt

Spectacle - Téléthon

Gentlemen - Séjour aux Gets

Loto de la Caisse des écoles

Noël de l'école - Cantine

Courses de régularité - Les récrés de Poigny

**ZOOM**

page 22

page 23

page 24

page 25

Les beaux toutous de Poigny

Bien être à Poigny

L'engouement d'Europe

Hommage à Françoise

**INFOS PRATIQUES**

page 26

page 27

page 28

pages 29 à 30

page 31

page 32

Le Transport à la Demande (TàD)

Elections municipales

Elagage des haies et des arbres

Infos pratiques

Calendrier du SICTOM

Agenda



Poigny-la-Forêt



**RAMBOUILLET  
TERRITOIRES**



## Édito



**M**adame, Monsieur, Chers pugnéens

Ce journal, miroir semestriel de la vie communale, est la 11<sup>ème</sup> et dernière édition sous cette forme de la mandature, puisque les élections municipales sont prévues en mars prochain.

Le temps se déroule aussi vite pour l'ensemble des élus que pour chacun d'entre vous, mais c'est vrai, que nous n'avons pas vu le temps passer, tant ce moment à vos côtés aura été riche :

- Riche de la diversité des habitants et de leur implication dans la vie de la commune,
- Riche de la qualité du personnel municipal, toujours à l'écoute des élus et des habitants afin de satisfaire au mieux les demandes et les attentes,
- Riche de mener à bien une mission, souvent ingrate, mais au combien passionnante auprès de l'ensemble d'entre vous, pour le bien de notre village.

Une nouvelle année marque souvent la prise de nouvelles résolutions, un moment fort devant la fuite inexorable du temps, une période où l'on refait le plein, afin de repartir de l'avant plus fort et plus tenace.

Je ne doute pas qu'il en sera de même pour vous et que l'année 2020 vous apportera, en même temps que le bonheur et la santé, cette volonté d'accomplir vos projets les plus essentiels et de regarder vers l'avenir.

Accompagné de l'équipe municipale, je vous adresse mes vœux les plus sincères pour cette année 2020.

Thierry Convert  
Maire

## Travaux d'assainissement

Depuis quelques mois, un grand chantier perturbe les habitudes des habitants du quartier des routes des Rochers, du Gros Chêne et d'Épernon.

Comme nous vous l'avions expliqué précédemment, suite au *Schéma directeur d'assainissement* réalisé en 2014, deux phases de travaux devaient être engagées afin de remettre aux normes notre réseau qui vieillit, puisqu'il date de 1979.

Une première étape a débuté en septembre et doit durer quatre à cinq mois.

Ces travaux ont pour objectif de détourner le réseau d'eaux usées, en le sortant du fond de la vallée de la Guesle en domaine privé, pour le faire passer en domaine public.

Ils ont également comme but de renouveler le réseau d'eau potable actuellement en amiante-ciment sur le secteur concerné, afin de limiter dans le temps les interventions sur les chaussées.

De grosses difficultés techniques, route des rochers, sont venues ternir le tableau en provoquant des défauts de structure sur quatre maisons. Une procédure d'expertise a déjà débuté dans le but de réparer le préjudice provoqué par ces travaux.

La mise en place du nouveau réseau impose de travailler dans certaines zones à plus de trois mètres de profondeur et ce, le plus souvent en milieu humide, ce

qui accroît la complexité de la mise en œuvre. Malgré ces difficultés techniques et les adaptations du projet, rendues nécessaires par l'instabilité du terrain route des Rochers, les délais de réalisation du programme seront respectés.

Il était essentiel de réaliser ces travaux avant que la compétence « assainissement » échappe aux communes pour passer à la Communauté d'agglomération dès janvier 2020.

En effet, la perte de la maîtrise d'ouvrage pour de tels travaux, éloigne les habitants concernés de la structure responsable. Si des difficultés interviennent, ce qui a été notre cas ici, la structure communale peut rester en ligne directe avec les habitants, simplifiant ainsi les relations avec les entreprises et favorisant la réparation des préjudices.

Par ailleurs, la commune avait depuis cinq années, programmé ces travaux et provisionné cet investissement. Dans ce cas de figure, il était impensable de remettre à l'agglomération l'ensemble des fonds collectés, de surcroît sur votre facture d'eau, sans savoir si les travaux seraient entrepris dans des délais raisonnables.

Les travaux devraient se terminer vers la fin du mois de février et redonner à ce secteur un peu de quiétude.



Travaux route des Rochers



Travaux route d'Épernon.

## Visite de terrain le long de la Guesle et du ru de l'étang du Roi

Le 8 novembre dernier, à l'initiative de la municipalité et de l'association PAFE (Poigny au fil de l'eau), une visite a été organisée sur les rives de la Guesle et du ru de l'étang du Roi, avec l'ensemble des acteurs concernés par la prévention des inondations et l'aménagement des cours d'eau.

Autour de Thierry Convert et de Jean Philippe Blech, président de PAFE, étaient présents les représentants de la DDT-Police de l'eau, Madame Wendling et Monsieur Voisin ; le président du Syndicat Mixte des Trois Rivières et Mathieu Deville, le Technicien du syndicat ; Aurelie Fesard et Yasmine Merleau, ingénieures du service GEMAPI de Rambouillet Territoires et un représentant de l'ONF pour l'étang du Roi.

**Toutes les zones sensibles ont pu être visitées, y compris celles qui se trouvent en domaine privé.**

Nous remercions les riverains pour leur accueil et surtout d'avoir accepté de laisser le petit groupe pénétrer sur leurs propriétés.

L'inspection a démarré au niveau de l'étang du Roi, avec une visite des propriétés qui longent le ru avec un arrêt au niveau du pont de la route des Gravier ; ensuite, tous les autres ponts de la commune ont été inspectés. Certains ouvrages ou aménagements privés,



Visite chez les particuliers.

qui avaient été relevés comme sensibles dans le plan élaboré par le SM3R ont également été visités.

Cette réunion sur le terrain avait pour but de rassembler tous les services concernés par l'aménagement de la Guesle et du Ru de l'étang, **le but d'élaborer un programme d'actions, comme la remise à niveau de certains ouvrages.** Par exemple, quelques ponts semblent sous dimensionnés, comme celui de la route des Gravier et ceux de la route de Saint Léger et il est souhaitable qu'ils soient modifiés dans l'avenir.

La municipalité tient à remercier l'association PAFE pour son engagement à ses côtés sur ce dossier complexe.

### Vous êtes riverain de la Guesle et vos berges sont régulièrement dévastées par les ragondins ?

Sachez que des piégeages vont être organisés gratuitement sur Poigny-la-Forêt par le garde rivière à l'initiative du syndicat mixte des trois rivières SM3R.

Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître à notre secrétariat de mairie rapidement.

Afin que cette campagne soit efficace et pertinente, il est recommandé d'avoir un nombre suffisant de parcelles à piéger (environ une dizaine).

Alors n'hésitez pas !



Visite chez les particuliers.

## Dossier épandage des Boues

Largement commenté dans la presse locale et suivi de près par la préfecture, qui ne voit pas d'un bon œil la contestation de quatre communes solidaires, ce dossier de l'épandage des boues continue de provoquer de très nombreuses réactions dans le secteur.

Ce feuilleton remonte au printemps, lorsque l'enquête publique a été ouverte dans la cinquantaine de communes concernées par le plan d'épandage de la station d'épuration « Carré de Réunion » de Saint-Cyr.

Cette perspective a provoqué un levé de bouclier dans les communes du Sud- Yvelines et dans quelques autres du département. Parmi les six communes de la CART concernées par l'épandage, quatre ont formulé un « recours gracieux » devant le Préfet des Yvelines, après une réunion publique organisée à Poigny-la-Forêt en plein mois d'août et qui avait réuni plus de deux cents personnes.

Ces quatre communes sont : Gazeran, Hermeray, Raizeux et Poigny-la-Forêt, toutes solidaires et déterminées.

La préfecture a bien répondu à notre recours, mais en continuant de défendre le projet et en vantant ses mérites...

En conséquence, les quatre communes ont décidé de joindre leurs efforts pour faire un recours devant le Tribunal Administratif, après une large publicité dans la presse. Le maire de Gazeran et moi même, avons été reçus à ce sujet par le Président du Sénat et nous avons obtenu le soutien écrit des présidents du PNR et de la Chambre Régionale d'Agriculture.

### Pourquoi sommes nous aussi remontés contre ce plan d'épandage sur nos communes ?

Nous savons que la pratique de l'épandage des boues, issues des stations d'épuration, est courant et pratiqué en France depuis très longtemps, le problème n'est pas là.

Nous contestons le fait que « Carré de Réunion » choisisse **uniquement** l'épandage comme moyen d'élimination de ses boues, alors que la moyenne nationale est autour de 30 %. Les autres méthodes étant, l'incinération, la production de compost, la méthanisation...

Ce choix délibéré est un choix économique de la station et ce, au détriment des communes rurales, sous couvert d'un procédé présenté comme «écologique ».

Nous mettons également en avant le fait que, si l'épandage est opéré uniquement l'été, entre la fin juillet et la mi-septembre, la station envisage d'établir des zones de stockage (dans notre secteur à Hermeray principalement) avec dépôt de matières toute l'année en attendant la période d'épandage. Cet aspect signifie

que la station, devenue trop petite pour entreposer ses boues produites toute l'année, envisage de venir les mettre dans notre Sud Yvelines en attendant...

### Ceci n'est pas acceptable !

Par ailleurs, en 2014, nous avons dû fermer la compostière de Gazeran pour des raisons techniques et économiques insolubles. Cet établissement, situé au niveau de la station d'épuration de Gazeran, recevait les boues de pratiquement toutes les communes alentours. Après la fermeture, les communes se sont retrouvées désemparées et ont dû rechercher des solutions pour éliminer leurs propres boues.

Pour Poigny-la-Forêt, nous avons opté pour la bioferme « Phytorestore » qui traite les boues liquides de manière écologique dans une roselière expérimentale située en Seine et Marne afin de produire un compost normé destiné à l'agriculture. Ce traitement représente un coût de 16 000€ /an environ pour la collectivité.

De ce fait, il est impossible pour nous de comprendre comment nous devrions recevoir des boues qui proviennent de zones urbaines éloignées, même si l'on ne cesse de nous expliquer qu'elles sont de qualités parfaites, alors que nous faisons un effort pour traiter nos propres déchets. Ne nous voilons pas la face, ces boues issues des stations d'épuration sont bien des déchets ! Notre commune n'a pas reçu de boues sur les 17 hectares prévus, après négociations avec l'agriculteur qui a fini par se retirer du programme, **mais nous faisons toujours partie du périmètre.**

Pour toutes ces raisons, La commune de Poigny-la-Forêt demande à être retirée définitivement du périmètre d'épandage de cette station urbaine et pour arriver à ses fins, elle s'engage avec les autres communes pour déposer un recours au Tribunal Administratif.



*Epandage des boues à Raizeux.*

### Communes de la CART concernées par le recours en orange

- Hermeray
- Raizeux
- Gazeran
- Poigny-la-Forêt
- Mittainville
- La Boissière école

## Déploiement de la fibre sur notre territoire

Conformément aux attentes, la fibre se déploie sans bruit sur Poigny-la-Forêt avec un léger retard de quelques mois par rapport aux prévisions initiales.

En provenance de La Boissière-École et après un passage au travers de la forêt, les travaux se font dans le village en toute discrétion.

Les enfouissements effectués dans le massif domanial, sur la route départementale entre Poigny-la-Forêt et Hermeray, ont été réalisés en même temps que les travaux d'assainissement route d'Épernon, afin de limiter les désagréments pour les automobilistes et de ne faire qu'une fermeture limitée de la voirie.

Dans le cadre légal du déploiement, la publication à l'ARCEP\* sera faite fin janvier, afin d'informer l'ensemble des opérateurs que le réseau est disponible et leur permettre de définir les offres commerciales qui seront proposées aux futurs clients.



Installation de la fibre devant la mairie.

La fin du premier semestre 2020 sera, sans nul doute, la concrétisation de l'objectif de couvrir le village à 80 %. Le raccordement des premiers clients devrait commencer dès la fin avril.

Ce progrès technique indiscutable, sera naturellement annoncé et accompagné d'une inauguration officielle dont la date vous sera communiquée dès que possible.

Comme ceci avait été abordé en réunion publique, les futurs clients auront le choix de l'opérateur, bien que ce soit Orange seul, qui procède au déploiement de la fibre actuellement.

Très probablement, des offres promotionnelles seront proposées aux futurs clients dans les premiers mois de la mise en service du réseau fibré.

Sachez faire marcher la concurrence ! Vous serez largement informés par les opérateurs !

\* ARCEP : autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

## Histoire de drapeaux

La Présidence du Conseil de l'Union Européenne est assurée par la Croatie depuis le premier janvier 2020 en remplacement de la Finlande.

En intégrant l'Union Européenne en juillet 2013, la Croatie est devenue le 28ème et dernier état à rejoindre l'Europe. Ce petit pays, de 4,2 millions d'habitants, issu de l'éclatement de l'ex Yougoslavie, n'est ni dans l'espace Schengen, ni dans la zone Euro. L'adhésion a eu pour conséquence d'accélérer l'émigration,



aujourd'hui plus de 15% de la population active vit dans un autre pays européen.

La Croatie qui compte plus d'un millier d'îles sur la côte Est de l'Adriatique et de nombreuses villes d'art et d'histoire, est devenue une destination touristique à la mode, attirant

chaque année des millions de visiteurs.

Le drapeau au blason à damier de ce jeune pays, va flotter sur la place Hude pendant six mois.

## Modifications des attributions des élus

Suite au décès de Madame Françoise Chauvin, les « Affaires Scolaires et le CCAS » sont sous la responsabilité de Madame Nathalie Syrovatsky, Adjointe aux finances.

Monsieur Michel Maze, élu 3<sup>ème</sup> Adjoint, se voit confier, en plus des ressources humaines, la responsabilité de la voirie en remplacement de Monsieur Christian-Pierre Kulawik.

## Travaux de l'école

Les travaux de l'école ont été terminés au retour des vacances de la Toussaint.

**Les toilettes et toutes les gouttières de la cour, la réfection du mur de la cantine et la création d'une toiture** pour remplacer la verrière, apportent un regain de jeunesse à notre école.

La dépense totale a été de 20 646 € HT, somme prévue au budget 2019.

La prochaine étape sera la rénovation de la classe de M. Pallier, pièce qui n'a jamais été refaite depuis des décennies.

Conscient qu'il reste encore beaucoup à faire, la rénovation de l'école est engagée dans un plan-pluri-annuel afin d'entretenir notre patrimoine, mais aussi d'améliorer le bien-être de nos enfants et nos enseignants.

*Nathalie Syrovatsky.*



*Nouvelles toilettes.*

*La verrière vieillissante qui n'était plus étanche, devait être entièrement refaite, pour un meilleur confort avec une économie d'énergie, et la suppression des dépenses de nettoyage qui nécessitait la location d'une nacelle chaque année.*

## Dépôts sauvages

**A**u mois de novembre, nous avons eu une recrudescence de dépôts sauvages sur notre territoire communal. **A chaque fois la commune porte plainte auprès de la gendarmerie.**

Après des dépôts de gravats en forêt domaniale ou sur des chemins communaux, nous avons été victimes de **plusieurs dépôts répétitifs de végétaux**, sur les parkings de la route de Rambouillet (RD 907) et des Rochers d'Angennes.

Des mêmes faits identiques ont été observés à Gazeran, sur la route de Poigny-la-Forêt, et ce à la même période.

L'ONF, gestionnaire de ces espaces n'ayant pas les moyens matériels d'effectuer le ramassage, les déchets sont restés sur place, à charge de la commune de les éliminer à ses frais.

Ces pratiques délictueuses deviennent un véritable fléau et finissent par nuire à notre environnement et à produire des dépenses importantes pour les collectivités.

Afin de limiter ces incivilités, nous conseillons aux pugnénéens, témoins de tels faits de prévenir la mairie, voire la gendarmerie, dans les meilleurs délais.



## Piscine communautaire des Fontaines à Rambouillet

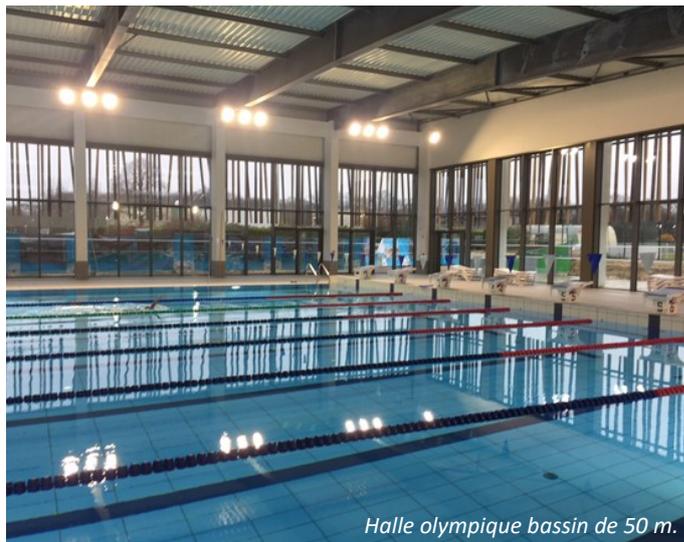
Le 16 décembre dernier, une visite de la future piscine des Fontaines a été organisée pour les élus communautaires.

Depuis le 9 septembre, la Halle Olympique, avec son bassin de 50 mètres et ses huit couloirs, est ouverte au public. Par contre, la réhabilitation de l'ancienne structure a pris un peu de retard du fait de problèmes techniques sérieux sur la couverture qui a dû être entièrement refaite.

Tous les bassins sont couverts, seul le pentagliss est positionné à l'extérieur. Un système mécanique permet de séparer en deux le grand bassin de 50 mètres, afin d'individualiser les activités sportives d'entraînement des activités ludiques si nécessaire.

Un espace sauna, hammam, fitness et solarium est prévu dans l'ancienne structure actuellement en travaux.

L'ensemble de ce centre nautique sera livré à la fin du premier semestre 2020, une excellente nouvelle pour les habitants du territoire.



Halle olympique bassin de 50 m.



Système de pompage.



## Lumières de Noël

En décembre, notre village s'est revêtu de nouveaux ornements pour illuminer cette fin d'année.

Les décorations existantes étant devenues vétustes et défectueuses, la municipalité a investi dans de nouvelles guirlandes plus modernes pour agrémenter la traversée du village pour ses habitants et les riverains voisins en cette période de fêtes.

Maryline Anciaux.



## Silence, on tourne !

La vidéo-protection est bien en place sur le village et fonctionne parfaitement depuis le mois d'octobre.

Le central qui réceptionne les images des caméras, qui sont positionnées aux entrées de village, se trouve dans une **pièce sécurisée de la mairie**.

**Les images ne peuvent être visionnées que sur réquisition de la gendarmerie ou la police et en présence du Maire.**

La qualité des images est telle, qu'elle permet de visionner les plaques d'immatriculations, même à grande vitesse.

Dans le cadre d'une enquête portant sur des faits judiciaires, les gendarmes de Rambouillet nous ont déjà présenté une réquisition afin de recueillir des images, à peine deux semaines après la mise en place du dispositif.

Les images enregistrées sont conservées quinze jours avant de s'effacer automatiquement.

Cet outil, devenu indispensable aujourd'hui, ne manquera pas d'être développé dans l'avenir, afin de **sécuriser les bâtiments publics de la commune** : école, services techniques, salle des fêtes et mairie.



## Tout cela n'a aucun sens !

Des petits rigolos ont modifié, un soir d'octobre, le sens des giratoires sur l'un des ronds-points de la route de Rambouillet. Certes, cette plaisanterie, qui pouvait paraître amusante à première vue, peut-être dangereuse pour les automobilistes et source d'accident ou de contestation.

Il s'agit d'une infraction punie par la loi avec une amende qui



peut aller jusqu'à 3 700 €. Heureusement aucun accident n'a été causé par ce détournement de signalisation.

**Donc Mobilier urbain et signalisation routière : Pas touche !**

## Urbanisme

### Permis de construire

Nom	Adresse	Construction	Avis
SCI Quota	52 route de Saint-Léger	Construction d'une maison d'habitation	Dossier déposé le 17.07.2019 Accordé le 06.10.2019
M. Dietlin	70 route de Saint-Léger	Modification d'une maison d'habitation	Dossier déposé le 23.07.2019 Décision implicite de rejet pour non présentation de pièces complémentaires le 28.11.2019
M. Ducourtieux	8 route du Vieux Château	Extension d'une maison d'habitation	Dossier déposé le 29.07.2019 Accordé le 30.09.2019
M. Gillet	10 bis route de Rambouillet	Construction d'une maison d'habitation	Dossier déposé le 11.09.2019 Accordé le 09.12.2019

## Le prieuré des Moulineaux à l'honneur pour les Journées Européennes du Patrimoine

Pour la deuxième année consécutive, nous avons profité des Journées Européennes du Patrimoine, les 21 et 22 septembre derniers, pour ouvrir au public cet espace remarquable.

Comme précédemment avec le prieuré fantôme en dentelle de Cécile Dachary ; cette année, Georges Saulterre a bien voulu nous confier ses œuvres monumentales afin qu'elles soient présentées dans l'espace naturel autour de la chapelle.

Le public était au rendez-vous et ravi de découvrir, ou redécouvrir, un artiste local, internationalement reconnu, rempli de gentillesse et d'imagination créative.

Pour mémoire, c'est Georges Saulterre qui a créé, entre autres, les flèches qui sont sur le bord de l'autoroute A10, à mi-chemin entre Paris et Chartres.

Dix œuvres furent installées dans les arbres avec l'aide de l'association « Sauvons les Moulineaux » et l'agilité de son président, Nicolas Derély.

C'est le partenariat entre Poigny-la-Forêt et l'office de Tourisme communautaire de Rambouillet Territoires, représenté par Catherine Lasry, élue d'Hermeray qui nous a permis de rencontrer l'artiste et de présenter ses œuvres.

Le dimanche, malgré une météo incertaine, un mini concert a été organisé dans la chapelle dans un confort rudimentaire, mais une grâce certaine.

Des œuvres Baroques ont été jouées et chantées par le luthiste, John Chappuis, et la Soprano, Hélène Julien.

Un beau moment de bonheur qui a fait vivre cet espace le temps d'un week-end en permettant aux habitants de s'approprier un peu plus cet endroit magique.

Un grand merci aux visiteurs et aux amoureux du site, sans oublier les adhérents de l'association « Sauvons les Moulineaux ».

Rendez vous l'année prochaine !



Une des 10 œuvres de G. Saulterre



De gauche à droite : Mme Catherine Lasry, M. Georges Saulterre, M. Thierry Convert et M. Nicolas Derély

### Opération Dartagnans

Soutenue par la région Ile-de-France, l'opération « Sauvons nos monuments » lancée par le Parisien et la start up Dartagnans pour sauvegarder le patrimoine de proximité s'est poursuivie jusqu'au 31 décembre. Après un appel à projets, dix huit monuments ont été présélectionnés. Neuf d'entre eux ont bénéficié d'une campagne de financement participatif, dont l'abbaye des Moulineaux. Ce sont prêt de six mille euros qui ont été récoltés.

### Conférence sur les Grandmontains

Une soixantaine de personnes ont assisté à la conférence du président du GEREG\*, Gilles Besson à la salle Claude Vatron le 8 novembre dernier sur l'architecture Grandmontaine. A la fin de la séance un diplôme d'honneur du GEREG a été remis à M. Thierry Convert pour son action en faveur du site.

\* Groupement d'Etude et de Recherche sur les Grandmontains

L'association « Salsa Poigny », après sa dissolution, a fait un don de 5 000 € à l'association « Sauvons les Moulineaux ». Un grand merci à son président, M. Jean-Pierre De Marchi.



Nouvelle Mairie.

Après avoir obtenu les financements nécessaires à l'aménagement des services administratifs, par le biais du **Contrat Rural** signé le 20 juillet 2019, le projet est en cours d'élaboration par notre bureau d'étude JSI.

Comme nous l'avions annoncé lors du *flash info* « Spécial Mairie » N°16, diffusé en octobre 2017, l'achat de cet espace de 770 m<sup>2</sup> sur 4200 m<sup>2</sup> de terrain, voté à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 16 juin 2017, a été motivé par la **volonté de bloquer définitivement un projet immobilier contraire à l'esprit de notre village** et dont nous n'avions pas toutes les données finales.

Ce projet aurait fait de cet espace le premier collectif de Poigny-la-Forêt, dans une zone résidentielle très calme, avec 12 appartements.

Parallèlement, les bureaux de la mairie actuelle sont les plus vétustes de tout le secteur, avec aucun accès possible pour personnes à mobilité réduite et des travaux importants de restructuration étaient à entreprendre rapidement.

Il faut signaler qu'aucun aménagement n'a été fait dans ces locaux depuis près

de 30 ans. Le dernier en date est celui de la salle du conseil et, quand on voit dans quel état elle est aujourd'hui, on a un aperçu de l'ampleur de la tâche qui se présentait à nous.... (voir photo ci-dessous).

### La nouvelle Mairie c'est aussi notre patrimoine qui augmente !

L'acquisition de l'ancien « Groupe J » était une opportunité incontournable et tout à fait bienvenue. Un emprunt de 500 000 € sur quarante ans, a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, après le vote à l'unanimité du conseil municipal du 7 juillet 2017.

Les locaux sont sains et deux rapports l'ont établi, l'un au moment de la vente, l'autre, plus poussé, pour le diagnostic technique de l'ensemble du bâtiment. Aucun flocage d'amiante n'a été détecté, seuls quelques tuyaux d'évacuation des eaux pluviales et la présence de traces d'amiante dans la colle de certains revêtements de sol sont signalés, ce qui ne provoquera aucune conséquence financière, ni technique.

Le projet d'aménagement



Salle du conseil.

## de la nouvelle Mairie ?



Intérieur et extérieur a été confié au cabinet JSI, après décision à l'unanimité du conseil municipal du 9 novembre 2018. Ce projet nous sera présenté prochainement.

Il est évident que toute la surface ne sera pas utilisée par les seuls locaux administratifs, un espace de « Co-working », une pépinière de jeunes entreprises ou tout autre bureau d'une collectivité décentralisée, pourraient être installés avec des financements annexes spécifiques.

Dans tous les cas, la collectivité restera propriétaire de l'ensemble de la surface, les locaux seront loués.

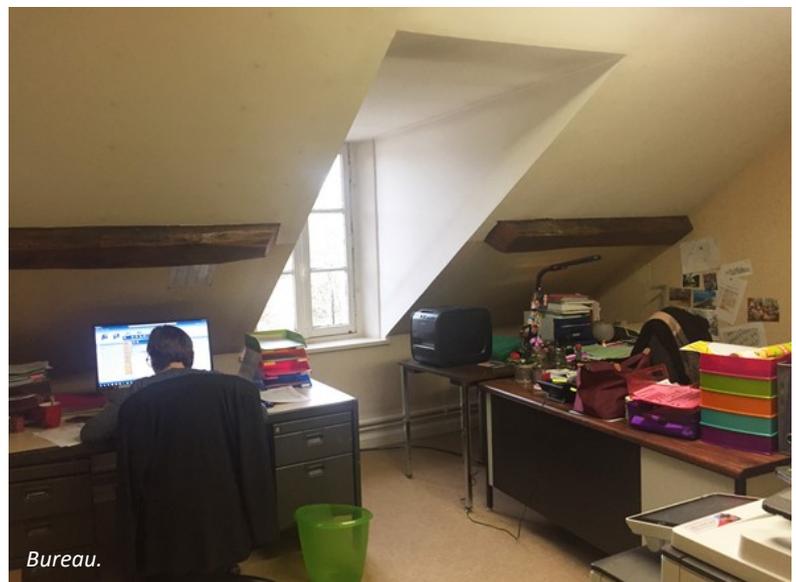
Une autre question est souvent posée :

### Que va devenir l'ancienne mairie ?

Rien ne changera dans l'aspect extérieur de la mairie actuelle, ni le monument aux morts, ni les drapeaux, ni l'école.

L'actuelle salle du conseil sera réservée aux associations ; l'ancien bureau à droite de l'accueil, deviendra le bureau du directeur de l'école ; la partie sous toiture restera à l'usage de la mairie avec la pièce pour la vidéo-protection et les archives.

Après rénovation, la partie centrale des bureaux du premier étage, redeviendra **un appartement à loyer modéré, réservé à un membre du personnel de la mairie ou de l'école**, comme avant 1985.



## Week-end musical à Poigny-la-Forêt

Notre église Saint-Pierre a reçu le **week-end des 12 et 13 octobre** deux concerts uniques de grande qualité.

Est-il encore nécessaire de présenter **Jean-Charles Gandrille** que nous avons la chance de pouvoir entendre parfois à Rambouillet ou à Sonchamp et dont les compositions ont été jouées à Notre Dame de Paris ou Notre Dame de Chartres ? Ce 12 octobre il était entouré de **David Gouloustov** violoniste à la carrière internationale maintes fois distinguée pour accompagner **Alessandra Giannuzzi**, soprano lyrique dont la voix nous a souvent enthousiasmés dans les magnifiques opérettes qu'elle a montées ou les divers récitals pour piano et voix qu'elle a donnés dans nos églises.



Ils ont interprété un magnifique répertoire varié allant de Bach à Ravel, en passant par Schubert, Poulenc ou Debussy pour terminer par un somptueux « Cantique des Cantiques » composition de Jean-Charles où Alessandra a pu exprimer tout son art.

Le talent de chacun des artistes a, une fois de plus, apporté à tous une grande émotion récompensée par un tonnerre d'applaudissements.

Le deuxième concert nous a permis de découvrir le « Piano Trotteur » ensemble de trois concertistes accomplis, Marie Sevagen, Pierre Tassel et Jean-Philippe Fonsalas : 1<sup>er</sup> prix de conservatoire de Paris, lauréats de concours internationaux, concertistes solistes (Philharmonie de Paris, Grand Palais) ou professeurs de conservatoires. Piano à deux mains, piano à quatre mains : ils nous ont proposés les œuvres les plus brillantes ou les plus complexes des grands compositeurs du XIX<sup>ème</sup> siècle. Chopin, Fantaisie Impromptu ou Nocturne en do dièse mineur, Franz Liszt, 2<sup>ème</sup> Rhapsodie Hongroise, Tchaïkovsky, extrait de Casse-Noisette, Debussy, Schubert.

Mais nos musiciens ne se sont pas contentés de jouer. Ils nous ont fait profiter de leur savoir en matière de piano et de son histoire, sa naissance en remplacement du clavecin, son évolution et les perfectionnements mécaniques apportés principalement par Sébastien Erard, père du piano moderne tel que nous le connaissons aujourd'hui. Ensuite nos musiciens nous ont « déshabillé » leur piano pour ressortir et nous montrer toute la mécanique complexe qui permet aux cordes de vibrer.

Leçon d'art, d'histoire et de technique instrumentale. Un vrai talent. Chacun a appris et reçu beaucoup de ce Piano Trotteur.

Ce week-end fut un **franc succès** : les spectateurs étaient très nombreux les deux soirs dans l'église Saint-Pierre et leur grand enthousiasme souligne la qualité des prestations. Les pugnéens sont réellement ravis de ces événements musicaux de grande qualité et je suis persuadé du désir des mélomanes de voir se renouveler, à l'avenir, d'aussi riches concerts.

Marc-Antoine Florelli



Alessandra Giannuzzi

## Le 11 novembre 2019

Malgré un temps maussade et très humide, les pugnénéens sont venus nombreux aux cérémonies commémoratives du 11 novembre 1918.

Chaque année, la présence et la participation de jeunes aux cérémonies prouvent que le devoir de mémoire fait son chemin au sein de la nouvelle génération et c'est réconfortant.

Cette matinée a débuté devant le carré des soldats du cimetière avec un message de Monsieur le maire (voir encadré) et le dépôt d'une gerbe de fleurs par des jeunes de Poigny-la-Forêt. Une deuxième cérémonie



Lecture des enfants.

devant le Monument aux Morts, a permis à quelques élèves de notre école de réciter des poèmes juste après la lecture du message de Madame la Secrétaire d'État aux anciens combattants, Geneviève DARRIEUSSECQ.

Après ces recueils, et comme tous les ans à la salle des fêtes, les nouveaux pugnénéens et les

nouveaux bébés ont été accueillis par les élus et les habitants venus nombreux pour l'occasion.

L'ensemble des participants s'est retrouvé autour du verre de l'amitié organisé par la municipalité.

Cimetière de Poigny-la-Forêt, Carré des Soldats, discours de M. le Maire, Thierry Convert.

« Chateaubriand, dans ses mémoires d'outre-tombe nous disait :

« **Les vivants ne peuvent rien apprendre aux morts ; les morts, au contraire, instruisent les vivants** »

C'est à ce titre, que chaque année nous nous réunissons ici devant le carré des soldats et toute à l'heure, au pied du monument aux morts de notre village, pour commémorer le 11 novembre 1918, cent un ans plus tard... !

La signature de l'armistice, au petit matin du 11 novembre 1918, permit l'arrêt des combats le même jour à 11 heures, actant la victoire de la France et de ses alliés, après une guerre longue et douloureuse.

Le traité de paix ne fut signé qu'en juin 1919, il y a cent ans, à Versailles ; mais il n'installa pas la paix de façon durable. Jean Monet, considéré comme le père de l'Europe, écrivait : « **j'ai compris que l'égalité était absolument essentielle dans les rapports entre les peuples comme entre les hommes. Une paix d'inégalité ne peut rien donner de bon.** », et nous avons connu la seconde guerre mondiale avec ses morts et ses atrocités.

Depuis 2012, le 11 novembre nous permet d'honorer tous les morts pour la France, civils et militaires.

Jour de mémoire en l'honneur de ceux qui ont accompli le sacrifice suprême pour que vive la France et la liberté.

Cette paix qu'ils ont su gagner, il nous revient de la préserver et de la renforcer.

Il nous revient également de transmettre aux jeunes générations, bien représentées aujourd'hui, l'envie de bâtir à partir de cette Europe réconciliée, une Europe des peuples libre et respectueuse des différences ».



Accueil de Léo.



Accueil d'Amaury.

## 7<sup>ème</sup> salon de l'artisanat : un dimanche automnal réussi

C'est un Salon de qualité qui s'est tenu le Dimanche 17 novembre 2019 à la Salle des Fêtes Claude Vatran.

33 exposants (ils auraient pu être 60 tant la demande a été importante) ont mis leurs talents à l'honneur : Cuirs, mosaïques, poteries, bois, cartonnage, couture, puériculture, savons et bijoux artisanaux, décorations de Noël etc.

La richesse et la diversité de leurs créations artisanales ont permis aux visiteurs, venus nombreux, de découvrir ou d'acheter, juste avant les fêtes de fin d'année, des cadeaux originaux et uniques.

Les Membres de l'Amicale tiennent à remercier l'ensemble des Exposants, dont quatre Pugnénéennes, pour leur convivialité, et les Municipalités de Poigny-la-Forêt et de Gazeran pour leur soutien logistique.



Catherine Engevin.

## La magie à Poigny-la-Forêt - Soirée du 23 novembre 2019

Nous avons déjà tenté d'organiser une soirée magie à la salle des fêtes, mais nous avons un peu pêché sur la communication et nous n'avions pas eu beaucoup de participants.

Samedi dernier grâce à tous les moyens de communication déployés par Iris Hafner, nous avons fait le plein de participants.

Plus de 80 personnes sont venues assister au spectacle de magie dont la plupart ont également dégusté les délicieuses quiches et les crèmes caramel mitonnées par Marie Hasson, Annick Pogam et Claire Igual.

Dans la première partie du spectacle, Greg faisait le tour des tables et Cédric Faure, ayant obtenu en 2019 le prix du centre international de la prestidigitation et de

l'illusion, assurait ensuite le spectacle sur scène.

Les yeux des petits mais aussi des grands brillaient quand, de table en table, Greg faisait des tours de cartes incroyables.

Beaucoup de modernité aussi avec Cédric Faure, grâce auquel nous avons pu découvrir la magie numérique, qui a enchanté le public.

Nous avons reçu de la part du public, de nombreux messages de remerciements pour cette soirée, et des demandes pour les prochains spectacles.

Merci à tous ceux et celles qui ont fait le service à table, notamment Laurence et Françoise, car ce n'était pas une mince affaire de slalomer entre les tables!

Merci à notre trésorier Jean-Philippe Blech et à Mélanie et Philippe Flacher,

nouveaux membres du comité des fêtes.

Nous sommes déjà en train de préparer les spectacles de 2020.

N'hésitez pas à nous rejoindre au comité des fêtes ou à nous faire part de vos idées de soirées.

A très bientôt pour de nouvelles aventures festives à Poigny-la-Forêt.

Chantal Van Tri,  
Présidente du CFI



## Spectacle/récital « les couleurs de l'amour »

L'association « Fa-Si-La-Canta » vous propose **dimanche 12 janvier à 17h à Poigny-la-Forêt** un voyage au travers de la mélodie française, avec Sylvie Combalat, Soprano, auteur du scénario, et Bruno Resteghini, Ténor ; ils sont accompagnés par la pianiste Laura Mondet. L'amour en est la vedette : depuis la rencontre jusqu'à la rupture, l'amour dans tous ses états ! Sur des musiques de Fauré, Duparc, Poulenc, Massenet, des poèmes de Baudelaire, Verlaine, Armand

Silvestre, et bien d'autres encore.

L'association « Fa-Si-La-Canta », créée en 2016 au Perray-en-Yvelines par Sylvie Combalat et Bruno Resteghini, a pour but de promouvoir le chant lyrique par le biais de concerts, spectacles et stages de chant (lors de week-ends dans la région ou en été à la montagne pendant une semaine).

*Marc-Antoine Florelli.*

### A propos des artistes

**Sylvie Combalat** s'est formée auprès de différents professeurs dont Gianfranco Brizio de la Scala de Milan ; diplômée des concours UFAM et Léopold Bellan, son répertoire est éclectique, allant de l'Opéra à la Comédie Musicale, en passant par la musique sacrée, l'opérette, la mélodie et le lied. Elle a également développé un talent de comédienne et participé à quelques créations de théâtre musical.

**Bruno Resteghini** fait ses études de musique et de chant au Conservatoire de Versailles, puis à Paris. Il débute sa carrière dans les chœurs de l'Opéra-Comique et de l'Opéra de Saint-Étienne, et comme soliste dans diverses troupes lyriques. Il est professeur de chant et chef du Choeur Polyphonique de Rambouillet.

**Laura Mondet**, pianiste diplômée du CRR de Lyon et de l'Ecole Normale de Musique de Paris, dans la classe de Roger Sala puis de Marie-Catherine Girot, se produit régulièrement en concert sous diverses formes : soliste, duo ou trio sur un répertoire classique mais également musiques actuelles et jazz. Professeur de piano et responsable de l'école de musique de Mareil-Marly, elle accompagne régulièrement les classes d'instruments et les stages.



*De gauche à droite :  
Laura Mondet, Bruno Resteghini  
et Sylvie Combalat*

## Téléthon 2019 à Poigny-la-Forêt

Comme tous les ans, le Club de vélos « CTR » a apporté une large contribution à l'occasion de cette journée consacrée aux maladies génétiques. **Les cyclistes ont parcouru 53 km le matin et 28 km l'après-midi** du samedi 7 décembre.

Après avoir traversé plusieurs communes, la municipalité a accueilli les participants à la salle des fêtes où une boisson chaude et une petite collation les attendaient.

Après avoir repris des forces, les courageux cyclistes ont pu reprendre la suite du parcours. Une urne était à disposition pour recevoir les dons du Téléthon.

*Nathalie Syrovatsky.*



## 38<sup>ème</sup> Gentlemen

Le 29 septembre 2019, s'est déroulée la traditionnelle course cycliste en binôme, organisée par Olivier Bourdin, président du club cycliste de Poigny-la-Forêt.

A l'origine, ce challenge était composé d'un duo d'un coureur de plus de 40 ans et un autre de moins de 40 ans. Aujourd'hui, cette épreuve est ouverte à tous mais avec un temps compensé, le gentleman de plus de 40 ans bénéficiant d'une seconde en moins par mois de naissance en plus et le plus jeune étant pénalisé d'une seconde par mois également. Plusieurs classements sont alors réalisés : classement scratch (temps réel) et temps compensé. En 2019, 42 équipes ont participé dont 15 mixtes et 10 de moins de 16 ans. Comme VIP, ont concouru, le champion de France junior 2017, Dolotabadi Pierre et des élus locaux : Michel Maze, adjoint à Poigny-la-Forêt, Xavier Caris, conseiller départemental, Jean-Louis Baron du Perray, Hervé Le Gall de Rambouillet. L'équipe mixte gagnante était composée de Laëtitia Besnard, championne de France contre la montre, en juin 2019 et de Thierry Lebeaux. Fanny Etève remporta la victoire des moins de 16 ans avec Benoit Etève. Le prix du duo le plus âgé, 151 ans, revint à François Guiborel, champion amateur dans les années 90, accompagné de Jean Ridel, 86 ans.

Cette course se déroule sur notre village depuis 1978 avec seulement trois années off. Dans l'histoire de cette Gentleman locale s'inscrivent de grands noms : Laurent Fignon, Gilbert Duclos Lassalle avec Bernard Darniche, Janie Longo...

Le meilleur temps, au fil de toutes ses années, étant toujours détenu par Roger Godart, un habitant de Poigny-la-Forêt, à l'époque, qui était entraîné par Daniel Leveau, l'homme aux 700 victoires.

Un grand bravo à tous ces champions venus arpenter nos belles routes environnantes et peut-être déclencher des vocations chez nos plus jeunes !

*Maryline Anciaux.*



*Olivier Bourdin, Président du club et  
Xavier Caris conseiller départemental*



*Michel Maze, Adjoint et sa fille.*

## Séjour aux Gets

Tous les 3 ans, la classe élémentaire des CE2-CM1-CM2 part en classe de neige de façon à ce que chaque élève y participe une fois durant sa scolarité à l'école de Poigny-la-Forêt. Cette année comme les fois précédentes, nous allons aux Gets du mardi 17 mars au jeudi 26 mars 2020. Nous partons en car et les enfants vont pouvoir participer à 6 séances



de ski alpin. Notre séjour à la montagne va nous permettre également de visiter un musée sur la flore et la faune de la région ainsi qu'une fromagerie artisanale.

Une petite balade en raquette complètera le programme. La Caisse des Ecoles participera, comme chaque année, au financement de ce séjour.

*Yannick Pallier, directeur.*

## Loto de la Caisse des écoles

Chers pugnéens, chères pugnéennes, chers parents de l'école, chers enfants

Venez participer, le **samedi 18 janvier** prochain, à une soirée divertissante et pleine de rebondissements, le **Loto des Ecoles** !

Que vous veniez en famille, en tribu, entre amis, en solo ou en couple, nous avons pensé à chacun d'entre vous.

Le programme :

- 4 parties de jeu : une partie réservée aux enfants, les trois autres aux adultes,
- une animation musicale,
- pour la pause gustative : boissons et mets sucrés et de nombreux lots : escapade à deux, moments bien-être, expériences loisirs en famille, places de cinéma,

paniers gourmands, petit électroménager, jeux et activités pour les enfants, bons d'achats pour toute la famille et plein d'autres surprises encore...

Les cartons seront vendus au prix de : 4 € : le carton / 10 € : les 4 cartons / 20 € : les 10 cartons

Sachez que les recettes récoltées lors de cette soirée contribuent à financer les activités et les sorties des enfants de l'école.

Pour en savoir plus et vous inscrire, rendez-vous sur la page Facebook « LotoDesEcolesPLF » ou envoyez un mail à : [caissedesecolesplf@gmail.com](mailto:caissedesecolesplf@gmail.com)

Et pour toute inscription avant le 10 janvier, bénéficiez de 2 cartons offerts !

Nous vous attendons nombreux ! Places limitées.

La Caisse des Ecoles



## Noël

Notre fête de Noël a eu lieu le vendredi 13 décembre à partir de 19h00. Au programme : le marché de Noël, l'arrivée du Père Noël, des danses et des chants de la part des élèves et une animation autour de la magie préparée par Monsieur Bezon. La soirée s'est terminée par un repas convivial traditionnel. Merci à Elisabeth pour les danses, Mauricette, Bernadette, Daniel, Caroline, Pierre, Olivier pour la sono, Nathalie pour la commune, aux AVS et aux enseignants sans oublier Mélanie et Fanny pour leur participation.

*Yannick Pallier, directeur.*



CP-CE1



Maternelle



CE2-CM1-CM2

## Cantine

### Plus de « BIO » pour nos enfants !

Suite à l'évolution du contrat avec notre prestataire, Yvelines Restauration, nous proposons aux enfants, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2020, un élément bio par repas, sans modification du coût pour les familles.



Repas de Noël à la cantine

Une autre évolution récente du contrat, nous permet de proposer également un repas végétarien par semaine.

En effet, La loi Egalim (États Généraux Alimentation), promulguée le 1/11/2018 avec une application à titre expérimental pendant 2 ans à compter du 1/11/2019,

oblige les cantines scolaires à proposer au minimum un repas végétarien par semaine aux écoliers. A Poigny-la-Forêt, ce nouveau service est déjà en place grâce à la réactivité de notre prestataire. Le principal objectif étant de fournir à nos enfants, une alimentation saine et de qualité, en favorisant les produits locaux et le « bio ».

*Nathalie Syrovatsky.*

### En moyenne quelques chiffres intéressants

Nombre de repas servis par jour : 64  
 Nombre de repas annuels environ : 9 000

Prix du repas 1<sup>er</sup> enfant : 4,15 €  
 Prix du repas 2<sup>eme</sup> enfant et + : 3,95 €

C'est dire que notre cantine a du succès !

## Courses de régularité

Comme tous les ans, une course de régularité est organisée fin décembre pour les élèves des classes élémentaires. Cette année, elle a eu lieu le **lundi 16 décembre** à partir de 14h. Cinq courses étaient programmées suivant l'âge des enfants. Après leur participation, un classement a été fait et les élèves ont tous reçu une médaille. Enfin, un goûter préparé par Nathalie a clôturé cette journée festive.

*Yannick Pallier, directeur.*



## Les récrés de Poigny

En 2019, nous avons conservé une demi-douzaine de participants, les rencontres sont toujours prévues le **mardi à partir de 14h30**, tous les 15 jours, dans la petite salle de la salle des fêtes.

Nous avons essayé de varier les jeux. Le jeu le plus apprécié est le « RUMMIKUB » et depuis quelques rencontres nous organisons un "MINI-LOTO". Pour agrémenter le jeu, chaque participant propose des petits lots et nous passons un agréable après-midi.

**Venez nous rejoindre, nous vous accueillerons avec plaisir.**

Au tout début 2020, la première rencontre est prévue le mardi 7 janvier.

*Anne-Marie Bellicaud.*



## Cinéma à la belle étoile

Le mardi 27 août 2019, avec l'accord de la municipalité, le conseil départemental des Yvelines a organisé une soirée cinéma en plein air sur la pelouse de la salle des fêtes.

Le film présenté était : « **L'extravagant voyage du jeune et prodigieux T.S Spivet** » réalisé par Jean-Pierre Jeunet.

Après de petites gouttes de pluie à l'installation du grand écran et des chaises longues, le spectacle a commencé suite à l'intervention de M. le Maire et les applaudissements du public. Une centaine de personnes était présente et nous les remercions vivement d'avoir participé à cette animation qui fut une première pour Poigny-la-Forêt.

*Nathalie Syrovatsky.*



*Préparatifs avant la séance.*

## Les beaux toutous de Poigny

**S**indy Girard, une pugnéenne, est éducatrice canine et éleveuse diplômée de la société centrale canine depuis 2003.

Sindy s'est installée sur Poigny-la-Forêt en 2010. Précédemment éleveuse de cockers anglais à toute petite échelle, c'est à son arrivée dans le village qu'elle s'est mise à son compte avec 4 à 5 portées de 6 à 7 chiots à l'année.

Le cocker anglais, comme le cocker américain, le Welsh Springer, le Springer, le Clumber, le Sussex et l'Irish Water Spaniel, sont des variétés de la famille des Spaniels. Sindy explique avec passion que le cocker anglais est un petit chien par la taille mais a le comportement d'un grand chien (joueur, infatigable, obéissant ...). Le cocker anglais chien de famille par excellence, patient et rusé avec les enfants. Cette race fait partie du groupe 8, ce sont des broussailleurs et des rapporteurs de gibier comme le labrador ou le golden retriever.

**Sindy vise le beau et le bon cocker.** Le beau pour le standard de la race et le bon pour sa capacité de travail. Pour qu'un cocker soit champion, il faut qu'il soit complet.

**Les cockers de Poigny-la-Forêt ont remporté de nombreux prix :** Meilleur TAN (épreuve de travail) pour le père et le Fils en 2018, 2<sup>ème</sup> au championnat de France de beauté parmi 150 concurrents internationaux



avec Marcus, 5 ans en 2015, 2<sup>ème</sup> championnat de France de beauté avec Mamy Mamy Blue, 2 ans en 2018, meilleur de race avec Hayden, femelle de 15 mois, à l'exposition internationale de Rouen, le 7 décembre 2019, et meilleur de sexe opposé, avec Parker, 1 an.

Sindy donne également des **cours d'éducation canine** pour toute race et tout âge. Un dressage sans aucune contrainte, méthode basée sur la complicité avec l'animal, sur le comportement naturel du chiot. Pour la formation d'un chien adulte, il faut compter environ 5 à 6 séances dont une première au domicile du propriétaire, puis des cours individuels à domicile ou chez Sindy qui s'adapte à chaque animal.

Sindy propose également le **toiletage des cockers** et **donne des conseils pour la préparation pour exposition** de toutes races.

<http://sosweetandlovely.chiens-de-france.com>

Maryline Anciaux.



## Bien être à Poigny la Forêt - L'Annexe

« Votre corps est l'ami qui va vous suivre jusqu'au bout de votre chemin, en prendre soin n'est ni superflu ni égoïste »

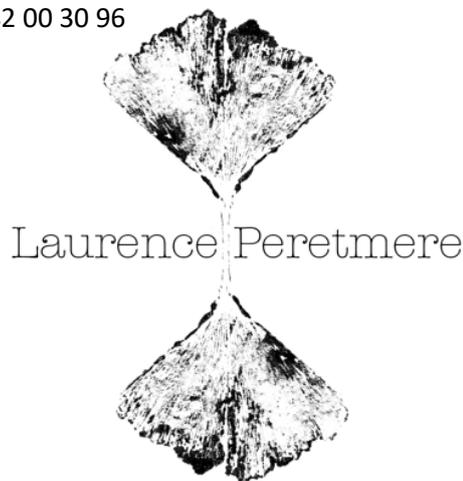
Laurence Peretmere, praticienne de Shiatsu et Masseuse « bien-être » est installée à Poigny-la-Forêt depuis 2 ans. Elle propose des soins sur mesure. Elle pratique cette activité depuis 15 ans sur Paris en cabinet et en free lance au SPA des Cinq Mondes.

Elle propose quatre types de soins, adaptés à toutes les situations.

Du Shiatsu qui stimule les points d'acupuncture, au massage relaxant qui convient à tous, en passant par les massages « équilibrant » et « tonifiant », Laurence vous aidera à retrouver l'équilibre de votre corps

### Contact :

Laurence Peretmere  
3 route de la Butte à l'Oison  
78125 Poigny-la-Forêt  
Tél: 06 82 00 30 96



*Professionnels, artisans, commerçants sur la commune, faites-vous connaître auprès de la mairie si vous désirez que l'on parle de votre activité dans notre journal.*

## Pizza « La Gourmande »

Si vous aimez les pizzas artisanales cuites au feu de bois, ne ratez surtout pas le rendez-vous du **mardi soir** devant la mairie.

André vous propose ses délicieuses pizzas traditionnelles.

Et si vous ne voulez pas attendre, vous pouvez toujours lui passer commande par téléphone et à l'heure choisie, votre pizza sera prête !!

☎ 06 71 59 38 18



## Boulangier Pâtissier Traiteur

Le **vendredi matin entre 7h30 et 10h**, Cuong installe sa boulangerie ambulante devant la mairie. Vous pourrez déguster un bon pain croustillant, de délicieuses viennoiseries ou encore un assortiment de succulents gâteaux. Il vous sera aussi proposé des plats salés pour l'apéritif ou l'entrée.

☎ 06 78 57 69 42 le matin

☎ 07 87 21 70 97 le matin

huetamelia@orange.fr



## Inventaire de l'engoulevent d'Europe sur le massif de Rambouillet

En juin dernier, l'ONF et le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse organisaient, dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 du massif de Rambouillet, un inventaire participatif des Engoulevents d'Europe sur le secteur de Poigny-la-Forêt et trois autres sites. Le bilan complet de cette campagne a été présenté le 5 novembre dernier à la 8<sup>ème</sup> journée

d'échanges régionale Natura 2000, organisée par la DRIEE et le CD 91.

La commune de Poigny-la-Forêt a mis des locaux à disposition des nombreux volontaires et des huit associations qui ont participé à cette opération.

75 personnes se sont mobilisées au cours de cinq soirées afin de permettre une meilleure connaissance de cette espèce curieuse et attachante qu'est l'Engoulevent d'Europe.

Les résultats de cet inventaire pour le site Natura 2000, « Forêt de Rambouillet et zones humides proches » :

Sur les 128 points d'écoute réalisés, 86 ont donné un résultat positif, ainsi l'effectif estimé des engoulevents d'Europe au 30 juin 2019, se situe entre 127 et 164 oiseaux.

Si l'on ajoute les données recueillies sur le bois de Rochefort, l'effectif estimé des engoulevents sur le massif rambolite se situe entre 143 et 184 oiseaux.



L'engoulevent d'Europe est une **espèce protégée**, inscrite à l'annexe I de la directive Oiseau et à l'annexe II de la convention de Bern.

L'oiseau est élancé avec un petit bec noir, des pattes courtes, des ailes fines, pointues et une longue queue. La teinte générale de l'oiseau est terne, nuancée de brun, de gris et de beige, réalisant une homochromie parfaite entre l'animal et la couleur du sol.

Le male, contrairement à la femelle, possède deux tâches blanches à la gorge et deux autres à la pointe des ailes. Le chant de cette espèce nocturne est très caractéristique, il consiste en un ronronnement sourd portant jusqu'à cinq cents mètres évoquant un bruit de cyclomoteur. Pendant les parades, les cris rappellent le coassement des grenouilles, avec en plus des claquements d'ailes.

L'espèce niche au sol dans des espaces semi ouverts, semi boisés et a besoin d'un substrat sec sablonneux, comme sur le terrain de manœuvre de Poigny où il peut être observé.

L'engoulevent se nourrit essentiellement de papillons nocturnes (Pyrales) et de coléoptères.

Espèce migratrice, les adultes arrivent en France à la mi avril et repartent vers la fin septembre.

## Hommage à Françoise

Début Septembre, **Françoise Chauvin** est partie rejoindre Bernard après une courte mais cruelle maladie. Conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires et au CCAS, en remplacement d'Isabelle Brunswick et de Patricia Breton, elle avait pris à cœur ces nouvelles responsabilités, pour le bonheur de tous ceux qui ont travaillé avec elle. Le début de son mandat avait été compliqué par la maladie de son époux, dont elle a su s'occuper avec courage et abnégation jusqu'aux derniers instants à leur domicile.

Sensible, discrète et gaie, Françoise était le prototype même de l'amie fidèle et de la collaboratrice parfaite.

Élue désintéressée et serviable, Françoise associait simplicité et gentillesse au quotidien.

Chef comptable aux « Marbres du Condado », puis chez « Sol Progrès », elle s'était installée à Poigny-la-Forêt avec Bernard en 1974, en faisant construire une maison derrière l'auberge du « Bois Doré ».

Quarante cinq années de bonheur à Poigny-la-Forêt, village qu'elle adorait.

Aujourd'hui, nous sommes nombreux à pleurer son départ et elle nous manque cruellement. Nous adressons à sa fille Claire et à Ljubo son gendre, ainsi qu'à ses petits enfants, Noé et Gabriel, nos plus sincères et affectueuses pensées.



*Thierry Convert.*



*Loto 2017 organisé par la caisse des écoles.*



*Remplacement à la garderie et à l'école lors des intempéries de neige en 2018*

# Le Transport à la demande (TàD)

## La Région IDF investit dans la mobilité

Le transport à la demande va être proposé aux habitants des treize communes situées à l'Ouest de Rambouillet, dont Poigny-la-Forêt, à partir du 6 janvier 2020.

Il s'agit d'une première phase de déploiement entièrement financée par Île-de-France Mobilités, syndicat des transports franciliens, dépendant directement de la Région IDF.

Dans un deuxième temps, l'expérience sera étendue au Sud et à l'Est de Rambouillet, avec cette fois une participation de la CART pour 20 % de la charge financière.

A Poigny-la-Forêt, quatre points d'arrêts sont proposés : Mairie, Cimetière, Cerisaie et Petit Paris,

pour se déplacer vers trois points d'intérêt situés à Rambouillet : La gare, le centre commercial du Bel Air, l'Hôpital et inversement.

Ce service n'est accessible que pendant les heures creuses, du mardi au vendredi de 9h30 à 15h30 et le samedi de 9h à 19h sauf jours fériés.

Il faudra réserver son déplacement au moins 30 minutes à l'avance.

Les transports se feront en mini bus de 9 places accessible aux PMR.

La tarification francilienne et les abonnements s'appliquent sur ce service, il sera également possible d'acheter un ticket à bord (environ 2 €).



**EXCLUSIVEMENT SUR RÉSERVATION**

**CIRCLE DU MARDI AU VENDREDI de 9h15 à 15h35, ET LE SAMEDI de 9h15 à 18h50.**

Appli TàD  
Île-de-France  
Mobilités

tad.idfmobilites.fr

09 70 80 96 63  
Du lundi au vendredi  
De 9h à 18h

**PROCHAINEMENT**

Le Transport à la Demande sera étendu à l'Est et au Sud de Rambouillet

**SE DÉPLACER SANS RÉSERVATION**  
avec les lignes de bus régulières

**TOUTE LA JOURNÉE :**

- Express 10** Rambouillet ↔ Dourdan
- Express 11** Rambouillet ↔ Ablis ↔ Aunay-Sous-Aunay
- Express 12** Rambouillet ↔ Saint-Quentin-en-Yvelines

**EN HEURES DE POINTE UNIQUEMENT :**

- Express 60** Mantes-la-Jolie ↔ Houdan ↔ Rambouillet
- Ligne 5** Rambouillet ↔ Prunay-en-Yvelines
- Ligne 19** Le Perray-en-Yvelines ↔ Les Brevières
- Ligne 20** Rambouillet ↔ Mittainville ↔ La Boissière-École

**DEPUIS LA ZONE OUEST**

Je me déplace d'un arrêt de la zone vers l'un des 3 points d'intérêt suivants :

- Gare de Rambouillet
- Hôpital de Rambouillet (arrêt Pierre et Marie Curie)
- Centre Commercial Bel Air (arrêt Drouette)

et inversement depuis l'un de ces 3 points d'intérêt vers un des points d'arrêt de la zone.

**VOTRE VÉHICULE VOUS DÉPOSE OU VIENT VOUS CHERCHER EN GARE DE RAMBOUILLET**  
toutes les heures du mardi au samedi

POUR ENCORE + DE MOBILITÉ  
**PENSEZ AUX SOLUTIONS GAGNANTES.**  
Correspondances en Gare de Rambouillet en heures creuses et le samedi toute la Journée avec les lignes:

**RETROUVEZ LE DÉTAIL DE VOS CORRESPONDANCES GARANTIES EN GARE DE RAMBOUILLET SUR**  
[tad.idfmobilites.fr](http://tad.idfmobilites.fr)

# Elections municipales

**Elections municipales**  
 1<sup>er</sup> tour : **dimanche 15 mars 2020**  
 2<sup>nd</sup> tour : **dimanche 22 mars 2020**

L'élaboration des listes électorales a fait l'objet d'une réforme majeure en 2019 destinée d'une part à fiabiliser les listes électorales et d'autre part à offrir aux électeurs la possibilité de s'inscrire au plus près du scrutin.

Cette 1<sup>ère</sup> année de la réforme avec la création du répertoire électoral unique (REU) géré par l'Insee nécessite une phase d'appropriation par les électeurs.

## La réforme a mis définitivement fin aux doubles inscriptions sur les listes électorales :

- pour les expatriés qui jusqu'alors bénéficiaient d'une double inscription sur la liste électorale du consulat du pays de résidence et sur la liste électorale de leur commune de provenance en France
- pour les électeurs qui suite à des déménagements successifs auraient été maintenus par erreur sur des listes électorales de communes différentes

**Aussi, si vous avez été expatrié (même si cette époque est lointaine) ou si vous n'avez pas reçu de carte électorale en mai 2019 à la veille des élections européennes, il vous est fortement conseillé de vérifier si votre inscription sur la liste électorale de votre commune est toujours valide.**

Vous pouvez :

- soit vous rendre sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) à la rubrique « vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote » au lien suivant <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

*(Attention, le service nécessite une saisie exacte de votre état-civil tel qu'il figure sur votre acte de naissance. En cas de doute, il peut être intéressant de vérifier directement en mairie avant de redemander votre inscription).*

- soit vous adresser au service compétent de votre mairie pour vérification.

**En cas d'absence de la liste électorale de votre commune, il conviendra de formuler une demande d'inscription dès que possible et au plus tard le vendredi 7 février 2020, date limite d'inscription pour pouvoir voter pour les élections municipales de mars 2020.**

L'inscription s'effectue via le service en ligne « Demande d'inscription sur les listes électorales » (disponible sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) ou sur le site internet de la mairie) ou en vous adressant directement à votre mairie.

## Mode de scrutin

Le mode de scrutin pour l'élection des conseillers municipaux dépend du nombre d'habitants de la commune.

Dans les communes de **moins de 1 000 habitants**, le scrutin est **majoritaire, plurinominal, à deux tours**. Les candidats peuvent présenter une candidature isolée ou groupée. En cas de candidatures groupées, un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats. Les électeurs ont la possibilité de rayer des noms (c'est le panachage). Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement. Obtiennent un siège au conseil municipal au premier tour les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et recueilli au moins un quart des voix des électeurs inscrits.

Pour les sièges restant à pourvoir, un second tour est organisé : l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires (qui représentent leurs communes au conseil de l'établissement public de coopération) sont désignés "dans l'ordre du tableau" (maire, premier adjoint, deuxième adjoint...).

Dans les communes **de plus de 1 000 habitants**, le scrutin est **proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire** accordée à la liste arrivée en tête (art. L260 s. du Code électoral). Les listes doivent être complètes, sans modification de l'ordre de présentation.

Le dépôt d'une déclaration de candidature est exigé pour chaque tour de scrutin. Un candidat ne peut l'être dans plus d'une circonscription électorale, ni sur plus d'une liste. Les listes doivent être composées **d'autant de femmes que d'hommes**, avec alternance obligatoire une femme/un homme ou inversement.

Au **premier tour**, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus.

**Lors de l'éventuel second tour**, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

**La désignation des conseillers intercommunaux se fait dans le cadre des élections municipales**, les premiers des listes élues ayant vocation à siéger au sein des intercommunalités.

## Élagage des haies et des arbres

Nous sommes vite envahis par les haies et les arbres donnant sur la voie publique ! Certaines haies peuvent cacher les lampadaires et perturber le passage des services de ramassage des ordures ménagères. **Pensez à les tailler régulièrement !**

Pour l'abattage des arbres dans les propriétés privées, nous vous conseillons de contacter la mairie, afin de

savoir si votre terrain ne se trouve pas dans une zone protégée (Espace Boisé Classé, bande des 50 mètres en limite du massif forestier, espace paysagé à protéger dans le PLU...) avant de procéder à des coupes.

Nous vous remercions de participer à la protection de l'environnement paysagé et naturel de notre joli village.

**Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse**

**FORMATIONS**

**GRATUIT**

**JE JARDINE AVEC LA NATURE ET C'EST FACILE !**

Ils sont spécialistes des plantes, des oiseaux ou du sécateur... mais ils sont aussi passionnés et accessibles, et vous proposent d'apprendre de façon concrète les techniques de jardinage au naturel et quelques connaissances naturalistes pour faire de votre jardin un réservoir de biodiversité !

Inscriptions obligatoires : 01 30 52 09 09 ou [m.doubr@parc-naturel-chevreuse.fr](mailto:m.doubr@parc-naturel-chevreuse.fr)

**DES SPÉCIALISTES POUR VOUS ACCOMPAGNER**

<b>Olivier MARCHAL</b> écologue et botaniste PNR	<b>Frédéric POUZERGUES</b> naturaliste PNR	<b>Cindy GAUDIN</b> naturaliste PNR	<b>Stéphane LORIENT</b> animateur PNR	<b>Jean-Marc TUYPENS</b> jardinier paysagiste	<b>Pierre-Alain CORDIER</b> Maraîcher Du Trèfle au potager

## Carte d'identité Passeport biométrique

Depuis le 8 novembre 2016, chaque usager peut effectuer une demande de titre d'identité dans n'importe quelle mairie du département équipée d'un dispositif de recueil et non plus dans sa commune de résidence. Ces dispositifs de recueil sont installés dans 34 mairies du département et permettent de recevoir également les demandes de passeports. Vous pouvez remplir en ligne votre pré-demande de carte nationale d'identité. Pour effectuer votre pré-demande, vous devez créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir votre état-civil et votre adresse.

Outre la sécurisation de l'identité, résultant de la prise d'empreintes numérisées, la bascule du traitement des cartes d'identité permettra à l'usager :

- d'effectuer sa demande dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de recueil du département,
- de ne plus avoir à produire de documents d'état-civil, qui peuvent être obtenus directement par la commune de recueil,
- de bénéficier d'une réduction des délais d'obtention du titre (alignement des délais des CNI et des passeports).

### Assistante maternelle de Poigny-la-Forêt

**Mme Shelley Avenard**  
Garde à domicile  
06.18.57.04.90



### État-civil

#### Naissance

**Amaury Chaillot** né le 27 juillet 2019  
**Léo Brouhot** né le 22 septembre 2019  
**Lise Hermsdorff** née le 16 octobre 2019  
**Aaron Salembier** né le 12 décembre 2019

#### Mariage

**Baptiste Dupont & Paméla Mouchiroud**  
le 7 septembre 2019  
**Fabien Joséphine & Ophélie Braut**  
le 14 septembre 2019

**Laurent Bretigny & Fanny Duclot**  
le 12 octobre 2019

#### Décès

**Françoise Mazars veuve Chauvin**  
le 30 août 2019  
**Guy Laclie**  
le 9 octobre 2019  
**Monique Dubourgais veuve Baillon**  
le 9 octobre 2019

## Tarifs publics

### Location de la salle Claude Vatran pour le week-end

Association une fois par an	gratuit
Association une deuxième fois	300 €
Résidents pugnéens	500 €
Personnel communal	300 €
Extérieurs résidents de Rambouillet Territoires uniquement	1 000 €
Caution grande salle	3 000 €
Caution ménage	400 €

Il reste des possibilités de location de la salle Claude Vatran. N'hésitez pas à nous contacter.

### Raccordement

Taxe de raccordement à l'égout	4 000 €
--------------------------------	---------

### Location des tentes

Petite tente : 3m x 3m week-end	70 €
Caution	500 €
Grande tente : 6m x 3m week-end	120 €
Caution	1 000 €

### Concessions de cimetière

Concession cinquantenaire	750 €
Concession trentenaire	500 €
Concession cavurne et Pierre de recouvrement trentenaire	2 000 €
Dispersion des cendres	50 €

## Horaires Déchèteries

Rambouillet

Tél. : 01 34 83 27 17

Du lundi au dimanche 9h/12h45 et 14h/17h45

**Encombrants - Prendre contact au 0 800 49 50 61, avant de les déposer sur le trottoir.**

## Service de collecte

**Ordures ménagères** : tous les mercredis matin

**Emballages, journaux, revues, magazines** :

un vendredi sur 2 l'après-midi

**Verre** : un lundi sur 6 en journée



Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
3			10		4	3	14	11 7
17	14 10	13		8	5 15	17 27	28	25
31	28	27 23	24	22	19	31		



## Transdev Île-de-France

Établissement de Rambouillet - 3, rue Ampère - ZI du Pâtis - 78120 Rambouillet ☎ 01 34 57 57 57

### BUS 1 LA QUEUE LEZ YVELINES → RAMBOUILLET

Du lundi au vendredi		Me	Me	LMJV	LMJV	Me
Renvois		1	1	1	1	1
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Lycée Jean Monnet			11:40	12:40	15:40
MERE	Gare de Montfort l'Amaury - Méré	07:15	08:20	11:45	12:45	15:45
	Parc Boulogne	07:19	08:24	11:49	12:49	15:49
	Mairie	07:20	08:25	11:50	12:50	15:50
MONTFORT-L'AMAURY	Général de Gaulle	07:23	08:28	11:53	12:53	15:53
	Collège Maurice Ravel			11:55	12:55	16:05
	Notre Dame du Bel Air			12:12		17:12
	Egremont	07:26	08:31	12:17	13:00	16:10
	Etang la Ville	07:28	08:33	12:19	13:02	16:12
SAINT-LEGER-EN-YVELINES	Château Blanc	07:34	08:39	12:25	13:08	16:18
	Gros Billot	06:30 07:35	07:30 08:40	12:27	13:10	16:20
POIGNY-LA-FORET	Petit Paris	06:35 07:40	07:35 08:45	08:20	12:32	13:15
	Feuillettes	06:36 07:41	07:36 08:46	08:21	12:33	13:16
	Cimetière	06:38 07:43	07:38 08:48	08:23	12:35	13:18
	Mairie	06:39 07:44	07:39 08:49	08:24	12:36	13:19
	Cerisale	06:41 07:46	07:41 08:51	08:26	12:38	13:21
RAMBOUILLET	Gare de Rambouillet [Prairie]	06:54	07:56	09:01	12:52	13:33
GAZERAN	Arbouville	08:02	09:07			
	Collège Racinay	08:05	09:10			
	Collège de Vivonne		08:35	08:35		

### Jours de fonctionnement et renvois

- L à V.....Lundi, Mardi, mercredi, Jeudi, Vendredi
- LMJV.....Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
- L.....Lundi
- Me.....Mercredi
- V.....Vendredi
- S.....Samedi
- 1.....Circule uniquement en période scolaire
- 2.....Circule uniquement en petites vacances scolaires
- 3.....Circule en période vacances scolaires et Eté
- 4.....Circule en période scolaire et petites vacances scolaires

Ces horaires sont valables à compter du 2 septembre 2019.

### BUS 1 RAMBOUILLET → LA QUEUE LEZ YVELINES

Du lundi au vendredi		Me	Me	Me	Me	LMJV	LMJV	LMJV	LMJV	LMJV
Renvois		1	1	1	1	1	1	1	1	1
RAMBOUILLET	Collège de Vivonne		13:00	13:00		16:25	16:25		17:25	17:25
	Collège Racinay		12:40		13:40	15:50		16:52		17:50
	Arbouville		12:45		13:45	15:55		16:55		17:55
	Gare de Rambouillet [Prairie]	07:20	08:20	12:50	13:50	16:00		17:05	17:30	18:05 18:05 19:05
POIGNY-LA-FORET	Cerisale	07:32	08:32	13:02	13:07	14:02	16:12	16:32	17:17	17:42 18:22 18:17 19:17
	Mairie	07:34	08:34	13:04	13:09	14:04	16:14	16:34	17:19	17:44 18:24 18:19 19:19
	Cimetière	07:35	08:35	13:05	13:10	14:05	16:15	16:35	17:20	17:45 18:25 18:20 19:20
	Feuillettes	07:37	08:37	13:07	13:12	14:07	16:17	16:37	17:22	17:47 18:27 18:22 19:22
	Petit Paris	07:38	08:38	13:08	13:13	14:08	16:18	16:38	17:23	17:48 18:28 18:23 19:23
SAINT-LEGER-EN-YVELINES	Gros Billot	07:44	08:44	13:14	13:15	14:14	16:24	16:40	17:29	17:54 18:34 18:29 19:29
	Château Blanc	07:46	08:46	13:16		14:16	16:26		17:31	17:56 18:36
MONTFORT-L'AMAURY	Etang la Ville	07:52	08:52	13:22		14:22	16:32		17:37	18:02 18:42
	Notre Dame du Bel Air		08:53							
	Egremont	07:53	08:54	13:23		14:23	16:33		17:38	18:03 18:44
	Collège Maurice Ravel	07:57	08:58							
	Général de Gaulle	07:59	09:00	13:25		14:25	16:35		17:40	18:05 18:46
MERE	Mairie	08:01	09:02	13:27		14:27	16:37		17:42	18:07 18:48
	Parc Boulogne	08:02	09:03	13:28		14:28	16:38		17:43	18:08 18:49
	Gare de Montfort l'Amaury - Méré	08:06	09:07	13:32		14:32	16:42		17:47	18:12 18:53
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Lycée Jean Monnet	08:11	09:12							

Pour les horaires de transports pendant les vacances scolaires voir le site : [http://www.transdev-idf.com/horaire-ligne-01-rambouillet\\_interurbain\\_013](http://www.transdev-idf.com/horaire-ligne-01-rambouillet_interurbain_013)



# POIGNY LA FORET

# calendrier

du service de collecte  
du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 31 décembre 2020



## Ordures ménagères

collecte : tous les mercredis\* matin



## Emballages - journaux - revues - magazines

collecte : un vendredi sur deux l'après-midi

2019	déc.	2020	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
	6		3	14	13	10	8	5	3	14	11	9	6	4
20	17-31	28	27	24	22	19	17-31	28	25	23	20	18		



## Verre : bouteilles - bocaux - pots

collecte : un lundi sur six en journée

2019	déc.	2020	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
	30			10	23		4	15	27		7	19	30	

### Horaires de collecte

Présentation des bacs la veille au soir pour toutes les collectes.

Matin : de 5h00 à 12h00

Après-midi : de 12h00 à 19h00

Journée : de 7h00 à 17h00

N°Vert 0 800 49 50 61



\* Jours non collectés

Mercredi 25 décembre 2019 décalé au samedi 28 décembre 2019

Mercredi 1<sup>er</sup> janvier 2020 décalé au samedi 4 janvier 2020

Les collectes du 8 mai, 11 novembre seront assurées normalement.

[www.sictomregionrambouillet.com](http://www.sictomregionrambouillet.com)

## DANS LE BAC BLEU

TRI DES EMBALLAGES RECYCLABLES



Emballages vides

Revues  
Journaux  
Magazines



Aérosols  
Canettes  
Conserves



## DANS LE BAC VERT

TRI DES EMBALLAGES EN VERRE



Bouteilles sans les bouchons



Bocaux de conserve sans les couvercles

Pots de yaourt  
Pots de confiture



CONTINUEZ ET BRAVO

86%

DE QUALITÉ DE TRI

UN DOUTE SUR UN DÉCHET ?  
jetez-le dans le bac d'ordures ménagères.

CITEO  
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

# Agenda

12 janvier

## Spectacle/récital aux couleurs de l'Amour

A 17h à la salle Claude Vatron - Organisé par l'association « Fa-Si-La-Canta »

18 janvier

## Loto des écoles

A 20h à la salle Claude Vatron - Organisé par la Caisse des écoles

19 janvier

## Marché

De 10h à 13h sur le parking de la salle Claude Vatron

7-8 février

## Braderie de vêtements et puériculture

Vendredi 7 février de 18h à 21h - Samedi 8 février de 10h à 17h - salle Claude Vatron  
Organisée par l'amicale du personnel communal

16 février

## Marché

De 10h à 13h sur le parking de la salle Claude Vatron

29 février

## Théâtre

A 20h à la salle Claude Vatron - Organisé par l'association « Troup Am'acteurs »

15 mars

## Election municipale - 1<sup>er</sup> tour

De 8h à 20h à la salle de motricité

22 mars

## Election municipale - 2<sup>ème</sup> tour

De 8h à 20h à la salle de motricité

22 mars

## Marché

De 10h à 13h sur le parking de la salle Claude Vatron

19 avril

## Marché

De 10h à 13h sur le parking de la salle Claude Vatron

25 avril

## Soirée dansante

A 20h à la salle Claude Vatron - Organisé par le CFI

17 mai

## Marché

De 10h à 13h sur le parking de la salle Claude Vatron

17 mai

## Apéro théâtre

A 17h à la salle Claude Vatron - Organisé par le CFI

30-31 mai et  
1<sup>er</sup> juin

## Saint-Fort

Concours de pêche, vin d'honneur, animations, spectacle, manèges, ...

13-14 juillet

## 13-14 juillet

Repas, feux d'artifice, soirée dansante, brocante, ...

19 juillet

## Marché

De 10h à 13h sur le parking de la salle Claude Vatron